

Après quelques mois de fonctionnement des premiers EPM (établissements pénitentiaires pour mineurs), le leurre éducatif annoncé par le gouvernement a déjà fait son temps. La gestion des premiers incidents et le constat de certains éducateurs montrent que ces nouvelles structures ne sont rien d'autres que des prisons dans lesquelles aucune éducation n'est possible.

PAS DE SURPRISES DANS LES EPM

Quand la protection judiciaire de la jeunesse collabore avec l'AP

Lorsque Dominique Perben lance le chantier des EPM en 2002, les services de la protection judiciaire de la jeunesse décident de se lancer dans l'aventure. L'objectif annoncé : ne pas laisser manoeuvrer en solo l'administration pénitentiaire pour " défendre l'éducatif " à l'intérieur des prisons. Ce discours a été relayé par les centres de formation de la protection judiciaire de la jeunesse auprès des nouvelles promotions d'éducateurs.

Au début de l'année 2007, voyant que les candidats ne se jettent pas sur les EPM, l'administration décide de recruter une trentaine d'éducateurs contractuels pour pouvoir assurer l'ouverture des deux premières prisons. En guise de formation d'éducateur, ce sont deux mois qui leur sont proposés à l'ENAP (école nationale de l'administration pénitentiaire) et quinze jours à la PJJ à la demande des formateurs. La volonté de l'administration est claire : avoir du personnel précaire et non formé qui ne remettra pas en cause les EPM.

Pour arriver à ses fins, l'administration a ouvert les deux premières prisons dans la moitié sud de la France. Elle a aussi offert une prime annuelle d'environ 5000 euros aux éducateurs. Prime qui a déclenché une grève à Laval puisque l'administration est revenue sur sa décision dès l'ouverture. Le problème est que même sans éducateur une prison ne ferme pas.

La vérité sort de la bouche des enfants

Si certains éducateurs se sont convaincus qu'ils allaient exercer des missions d'éducation, la réalité carcérale aura mis fin assez rapidement à leur " espoir " de transformer les prisons en un lieu d'éducation et d'émancipation. A l'EPM de Laval, ils n'ont plus qu'à regarder leur fiche de paie pour se rappeler de leur statut. L'accompagnement des personnes



défendu dans le travail social devient l'accompagnement des détenus de leur cellule vers les activités qui sont assurées par des intervenants extérieurs.

L'administration pousse les éducateurs à participer aux activités mais ils n'ont pas tous choisi de devenir éducateurs pour aller faire du sport en prison.

Le temps des repas se résume au travail que font les pions dans les établissements scolaires à l'heure de la cantine. Et depuis l'ouverture, les éducateurs accueillent les familles de détenues sur le parking de la prison puisque aucun local

n'est pour l'instant prévu. Une fois de plus les familles viennent de loin, dans des zones très mal desservies et sont traitées comme du bétail.

Les personnels dits éducatifs ne peuvent donc que constater qu'ils ne font rien d'autre que participer au fonctionnement d'une prison. Et s'ils venaient à l'oublier, les enfants sont là pour le leur rappeler : malgré tous les efforts d'explication auprès des détenus, ils sont systématiquement appelés " surveillants ".

Construisons des murs pour vivre !

Alors que des personnes crèvent de froid dans la rue, que d'autres n'ont pas les moyens de se loger correctement et vivent dans l'insalubrité, l'Etat montre un signe fort en préférant dépenser 100 millions d'euros pour la construction de ces prisons plutôt que d'investir dans la réhabilitation de logements. Ces EPM sont aussi un cadeau fait aux entreprises - mais ce n'est pas nouveau - en ouvrant des marchés publics qui, comme on le sait, sont octroyés en toute transparence. Celles et ceux qui nous gouvernent pourront nous rétorquer que les prisons qu'ils construisent serviront à loger les mêmes personnes qui sont aujourd'hui dans la rue et connaissent des situations de grande précarité.

Alors, plutôt que de lui bâtir des prisons, construisons dès aujourd'hui un autre futur pour la jeunesse. Car derrière les barreaux, elle n'a pas d'avenir et elle n'est l'avenir de rien.

Retrouvez...
La Griffe du Social
...sur internet

Tous les anciens numéros sont disponibles sur le site de la fédération CNT santé-social & FPT
<http://www.cnt-f.org/sante-social.rp/>

et abonnez vous par e-mail...
en écrivant à : travail-social.rp@cnt-f.org

NOUVEL ÉPISODE...

Après les associations " solidarité femmes " de Belfort et Cabiria, c'est maintenant France Terre d'Asile qui est prise pour cible par la nouvelle stratégie de criminalisation des travailleurs sociaux et des organisations intervenant auprès des migrants en difficulté.

En effet, deux travailleuses sociales de FTDA ont été interpellées le 19 novembre à leur domicile parisien, menottées puis transférées à Calais où elles ont été placées en garde à vue. Cette interpellation a été ordonnée par le parquet de Boulogne-sur-Mer au motif récurrent " d'aide au séjour irrégulier ".

Rappelons que la mission de FTDA est de venir en aide aux migrants dans le cadre de la protection de l'enfance, du droit d'asile, de l'aide sociale... et que c'est dans ce but que l'Etat lui-même finance cette association et bien d'autres. Pour autant, cela n'empêche pas les travailleurs sociaux salariés par ce type d'organisation d'être de plus en plus souvent inquiétés par la police ou la justice.

Les deux travailleuses sociales en question ont donc passé 12h en garde à vue pour l'une et 24h pour l'autre pour avoir tout simplement laissé leurs coordonnées à de jeunes afghans en transit à Paris soupçonnés, comme l'est souvent cette population, d'être des passeurs. Les poursuites seront finalement abandonnées mais le procureur de Boulogne-sur-Mer ne manquera pas de qualifier le geste des deux travailleuses sociales de " générosité mal placée ", ce qui témoigne de la conception sécuritaire du travail social auprès des étrangers actuellement en vogue du côté des obsédés du chiffres et des charters.

Il s'agit donc bien d'une stratégie de dissuasion destinée à instiller chez le travailleur social l'idée que toute aide apportée à une personne sans papiers peut potentiellement le mener en garde à vue ou devant le tribunal. Cette stratégie, répondant au stress qui saisit en cette fin d'année le gouvernement à propos du retard accumulé par rapport au calendrier et à la planification des expulsions d'étrangers pour 2007, a pour objectif de rompre les solidarités et d'isoler toujours plus les migrants sans papiers dans la précarité de leur statut sur le territoire dit " national ".

Ce nouvel épisode de la criminalisation du travail social vient donc confirmer que ce dernier fait véritablement l'objet d'une instrumentalisation opérée par les flics et certains magistrats afin de mettre en œuvre la politique gouvernementale pour laquelle la traque et l'expulsion des sans papiers constitue un enjeu prioritaire. Le ministère de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale quant à lui veille à motiver ses troupes et à ce que la pression redescende à tous les étages. L'air de rien, ça a de plus en plus le goût et l'odeur de Vichy, mais le problème, c'est que cela se passe presque 70 ans après...

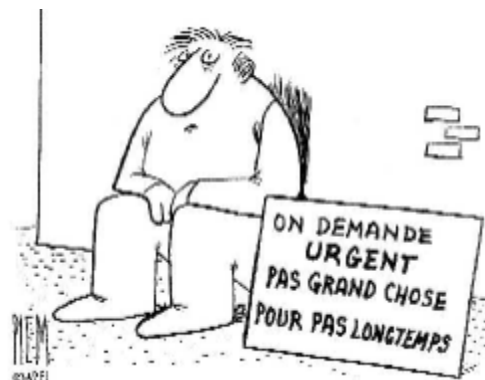
L'HIVER SERA CHAUD POUR LES SANS LOGIS

Presque une année s'est écoulée depuis que la loi DALO (1) a été votée et le PARSA (2) mis en route. Mais, s'il est indéniable que quelques améliorations concernant le fonctionnement de l'hébergement d'urgence, telles que l'aménagement des horaires d'ouverture ont eu lieu, force est de constater que dans l'ensemble les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous. Pour les sans logis et les travailleurs sociaux, l'heure est au bilan et le constat est amer.

En effet, le PARSA prévoyait la création de 27100 places d'hébergement courant 2007. Aujourd'hui, il s'avère qu'il s'agit davantage de transformation de places d'hébergement d'urgence en places de stabilisation ou CHRS. La capacité d'offre en hébergement n'a donc pas réellement augmenté et les transformations en question ont même souvent nécessité des suppressions de places... Au final, les travailleurs sociaux se trouvent toujours démunis de moyens et de nombreux sans logis restent...sans logis.

En amont, la création de logements sociaux réservés aux plus pauvres a pris du retard et ne semble plus si prioritaire que cela par rapport à la construction de logements PLS réservés aux revenus moyens. Les prévisions d'attributions de logements du parc social aux personnes se trouvant dans les dispositifs d'hébergement ont été revues à la baisse.

L'ouverture de places en maison relais a elle aussi été retardée. Tout cela provoque donc une embolie généralisée des dispositifs d'hébergements et la stagnation des personnes au sein de ces structures.



Pour prendre l'exemple de la région parisienne, on peut affirmer que l'hébergement d'urgence a quasiment disparu...Une personne se trouvant à la rue en ce moment n'a que peu de chances d'accéder à un centre d'hébergement. Le 115 est toujours aussi saturé, le réseau associatif, qui s'est majoritairement plié aux directives de l'Etat, ne dispose plus de la souplesse qu'il avait autrefois...Pour les travailleurs sociaux, la course téléphonique à la place d'hébergement est nettement plus courte et se traduit la plupart du temps par une incapacité à répondre aux besoins les plus urgents.

On peut donc conclure qu'une nouvelle fois, l'hiver sera dur pour celles et ceux qui sont à la rue. Pourtant à l'approche de chaque hiver, on sait que le froid arrive, que les places manquent, que des gens vont mourir de froid...Les premières annonces concernant le plan grand froid 2007 confirment l'ancrage de la question des sans abris dans une gestion du minimum vital et dans un bricolage des plus précaires. Cette année encore, il est prévu de réquisitionner les accueils de jour et d'y installer des matelas à même le sol en cas de grand froid niveau 3...

(1) Loi sur le droit au logement opposable du 5 mars 2007

(2) Plan d'action renforcé pour les personnes sans abris

Coupon à retourner à : Syndicat CNT santé social & FPT
33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Je souhaite recevoir gratuitement:

"La Sociale", le bulletin de la fédération CNT santé social & FPT: OUI NON

Trois n° du Combat Syndicaliste, le mensuel des Syndicats CNT: OUI NON

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville et code postal :

E-mail:

Profession:

Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & FPT: OUI NON

La Griffe du Social #10 - Décembre 2007

SYNDICAT CNT SANTE SOCIAL & FPT RP

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Mail: sante-social.rp@cnt-f.org

Les prochaines réunions du secteur social auront lieu:
mardi 18.12.07 et mardi 15.01.08 à partir de 18h30

La CNT ? C'est quoi ?

Un syndicat ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel.
De lutte ! Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.
Autogestionnaire ! Parce que les décisions doivent être prises à la base.
Solidaire ! Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée.
Anticapitaliste ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement...**Un projet révolutionnaire.**